

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Référence : SUDT/UP/Secrétariat de la CDPENAF  
Affaire suivie par : Arlette GUILLEMET

Tours, le 16 mai 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE REUNION  
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES  
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Séance du 11 mai 2017**

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER D'ÉLABORATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME  
DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-11 DU CODE DE  
L'URBANISME**

**1-1 - Pétitionnaire** : Madame le Maire de Reugny

**1-2 – Adresse du pétitionnaire** : Mairie  
10 Rue Nationale 37380 Reugny

**1-3 – Référence du dossier** : PLU de Reugny

**1-4 – Objet du dossier** : Modification simplifiée n° 1 relative au changement de destination de 42 bâtiments

**II – RÈGLEMENTATION APPLICABLE :**

**2-1 – Textes de référence :**

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51  
Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014  
Article L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime  
Articles L.151-11, L.151-12, L.151-13, L.153-13, L.153-16 2°, L.153.17 du code de  
l'urbanisme

**III – ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**3-1 – Membres avec voix délibérative :**

- Monsieur Laurent BRESSON Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire représentant le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Jean-Pierre GASCHET représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Serge GERVAIS Maire de Charnizay
- Monsieur Jean-Luc VIGIER représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire
- Monsieur Olivier FLAMAN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Serge THIBault représentant le Porte Parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Jean-Marc MAINGAULT représentant le Syndicat de la propriété privée rurale
- Monsieur Antoine REILLE Président des propriétaires forestiers de Touraine
- Monsieur André LAURENT Terres de Liens
- Monsieur Fabien LABRUNIE représentant le Président de la fédération départementale des chasseurs
- Monsieur Dominique BOUTIN représentant le Président de la SEPANT
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'INAO

Pouvoirs :

- Monsieur le Président de l'UDSEA a donné pouvoir à Monsieur Olivier FLAMAN représentant la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur le Président de la LPO a donné pouvoir à Monsieur le Président de la SEPANT

**IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Reugny : (avis simple)**

- Considérant l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLU de Reugny visant à identifier sur les plans de zonage, les bâtiments pouvant changer de destination conformément aux dispositions de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme,
- Considérant l'identification de 42 bâtiments pouvant changer de destination,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels, agricoles et forestiers,

Le projet recueille 14 votes favorables sur 14 votants au regard de l'application de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Reugny.

**Pour le Préfet d'Indre-et-Loire  
Le Président de séance,**

**Signé**

**Laurent BRESSON**